



CTL du 08 janvier 2019

UN JOUR, J'IRAI VIVRE EN THÉORIE, PARCE QU'EN THÉORIE, TOUT VA BIEN !

Oui, Monsieur le Président, en théorie, tout va bien.
Du moins, c'est ce que tout le monde voudrait dans la réalité.
Cependant, cette dernière est tout autre...

Le mois de décembre a été marqué par de fortes revendications portées par le mouvement dit des « gilets jaunes ».

La crise actuelle vient sans doute de loin et recouvre une dimension à la fois citoyenne, économique et sociale. Elle est peut-être le nouveau symptôme d'un sentiment d'échec ou de démission du politique face à la domination des contraintes économiques et à la financiarisation insolente de l'économie. Ce mouvement exprime peut-être aussi la recherche de nouveaux liens sociaux face à la disparition de ce qui fait la société : l'emploi (dans un contexte de désindustrialisation et de désertification des territoires), les services publics, les commerces et lieux d'échanges dans les centre-villes, bourgs et villages, et l'éloignement des lieux de débats et de décisions, conséquence des réformes territoriales récentes.

Mais il faut aussi s'interroger sur les conséquences de la « non écoute » des syndicats ! Faute d'avoir en effet entendu les organisations syndicales interprofessionnelles qui revendiquaient depuis de longues années l'augmentation des salaires et des minima sociaux, le maintien du service public en zones rurales et périurbaines et une répartition plus juste de la fiscalité, nos gouvernants se sont retrouvés face à une colère populaire qu'ils n'avaient pas vu venir.

Durant ce mois de décembre, nombre de Centres des Finances Publiques ont été pris comme cible : blocages, dégradations, incendies... Le ministre M. Darmanin, le Directeur Général et plus localement, le DDFiP du Var, ont condamné toute entrave et toute dérive, assurant les collègues que leur protection et leur sécurité constituaient la priorité. Nous prenons bonne note de ces déclarations et veillerons à une application concrète en 2019, en cas de besoin.

Car l'année 2019 risque d'être compliquée, à plus d'un titre, et particulièrement en ce qui concerne nos collègues chargés de l'exécution de la mise en place du PAS. Pour vous citer, Monsieur le Président, « le PAS est un événement historique et unique. Il faut donc donner priorité à l'accueil, au détriment si besoin de la gestion ».

Bien malin celui qui aurait pu estimer l'affluence des usagers dans les centres des finances publiques et le nombre d'appels et de mails devant être traités par les agents !

Mais les 1^{ers} constats sont édifiants. Pendant que le Ministre se félicite sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision de la modernité de cette réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables et de résoudre leurs problèmes vivent une réalité nettement moins idyllique :

- augmentation de fréquentation des guichets accueils dans les CFP,
- situation très tendue dans les centres de contact,
- applications non opérationnelles dans certains endroits...

Et ce n'est que le début... le pic de charge étant attendu pour la fin du mois quand les salariés seront prélevés.

Alors, nous ne pouvons qu'être inquiets de la réaction des contribuables face à cette véritable usine à gaz qu'est le PAS et à l'effet psychologique de la diminution du salaire ou de la pension nets versés, notamment dans le contexte actuel. Car même si notre ministre affiche une réelle propension à minimiser les problèmes techniques du déploiement de ce nouveau système de prélèvement, nul n'est besoin d'être grand clerc pour imaginer les tâches supplémentaires que devront assurer les personnels des SIE et SIP (accueil, explications, droit à la réclamation, délestage téléphonique, remboursements des trop prélevés, sans compter les contribuables déjà mécontents de l'amende de 15 € suite à RÈGLEMENT par chèque... amende annulée depuis par M. Darmanin !).

La liste est longue, trop longue, et le tsunami du PAS risque de laisser des traces...chez les agents aussi.

D'autant que cette réforme « sans précédent » s'accompagnera... de réductions d'effectifs, bien entendu ! En 2019, les ministères de Bercy subiront plus de 40% des suppressions d'emplois de la Fonction Publique de l'État. La DGFIP reste le 1er contributeur à la « maîtrise » des effectifs de l'État avec 22 000 suppressions d'emplois en 10 ans. Ce sont à minima 2090 emplois supprimés cette année (dont 44 dans le Var), et ces suppressions touchent l'ensemble des structures !

Et comble de l'ironie, du moins si cela pouvait encore faire sourire quelqu'un, 60% des derniers engagements pris par le Président de la République devraient être financés par l'emprunt, mais les 40% restant reposeraient sur de nouvelles économies dans le fonctionnement de l'État. Et quelle est la seule piste avancée par le gouvernement ? Encore et toujours la DGFIP qui est devenue la variable d'ajustement budgétaire habituelle !

De plus, la réforme de la fonction publique devrait déboucher, sans doute en février, sur un projet de loi. Les principales dispositions sont connues. Il s'agit de rénover les instances de dialogue social, recourir plus largement au contrat pour le recrutement des fonctionnaires, développer la rémunération de ceux-ci au mérite et proposer des plans de départ volontaire. Nous sommes vraiment les boucs émissaires et responsables de tous les maux !

Cependant, il semble nécessaire de rappeler que derrière la dénomination « fonctionnaires » se trouvent des hommes et des femmes, à qui il est demandé toujours plus d'investissement, d'implication, d'adaptation... mais sans aucune contrepartie !

Les agents des finances publiques voient leur pouvoir d'achat diminuer depuis de trop nombreuses années malgré divers artifices mis en place par les gouvernements successifs :

- GIPA pour tout juste compenser la perte financière de collègues dont la rémunération a évolué moins vite que l'inflation
- PPCR, qui a été gelé en 2018 par le gouvernement.
- compensation non pérenne de la hausse de la CSG.

En 22 ans (de janvier 1994 à juillet 2016), la valeur du point d'indice a progressé de 19,4% alors que l'inflation sur la même période progressait de 39,2%, soit une différence de 20 points !

Le gouvernement pense avoir répondu à la colère sociale par des mesures dites de pouvoir d'achat pour les salariés du secteur privé. En revanche, aucune annonce pour les fonctionnaires, grands oubliés de l'État (sur cet aspect du moins), qui en tant qu'employeur devrait pourtant être exemplaire et moteur sur ce point.

Les salaires ne sont l'ennemi ni de l'économie, ni de l'emploi !

Alors décidément non, le compte n'y est pas et les agents des finances publiques pris pour cibles symboliques, n'ont pas à assumer une politique inacceptable et injuste qu'ils subissent eux aussi ! Ils attendent de leur ministre la prise en compte réelle de leur investissement plutôt que des tweets d'autosatisfaction.

Mais, un tweet, c'est vrai, ça ne coûte rien !

Au plan local, la direction s'est fortement inquiétée de la qualité et de la continuité du service public au cours des événements de décembre. Cependant, nous ne pouvons que douter de la conviction des propos tenus quand, dès janvier, à l'ordre du jour de ce CTL, vous portez des modifications tous azimuts dans le domaine de l'accueil des Particuliers.

Cela passe par la forte diminution des plages d'ouverture au public, avec des horaires très hétérogènes d'un site à l'autre, mais surtout avec des débordements prévisibles sur les heures normales du déjeuner.

En effet, une fois les portes fermées, il faudra encore recevoir les usagers restant dans la file d'attente.

Certains agents de Brignoles ont écrit ce que doivent penser beaucoup d'autres : ces plages horaires d'accueil déborderont de trop sur la plage variable méridienne.

Pour tous les sites qui verront leurs horaires modifiés au 1^{er} février, nous souhaitons de bonnes vacances d'hiver aux agents !

Eh oui, il faut se « moderniser », proposer une offre plus diversifiée...

Mais surtout, il faut pallier le manque d'effectifs, car actuellement, plus aucun service n'est en état de fonctionner normalement.

Alors, oui, dans la plupart des cas, les agents sont favorables à ces modifications (du moins, celles sur lesquelles ils ont été consultés !) car ils cherchent désespérément le moyen d'assurer leurs missions, et que pour eux, comme pour nous, les mots SERVICE PUBLIC ne sont pas une grossièreté mais gardent tout leur sens.

De plus, au 1^{er} mars, vont arriver l'APRV et le RCT dans les grands sites, excepté Toulon Cité. Pourquoi cette précipitation ?

Pourquoi ne pas avoir entendu notre demande de pause, le temps de faire un bilan des réorganisations réalisées en 2018 ?

Peut-être de peur que ce bilan ne soit pas favorable, que l'inadéquation entre le niveau des emplois et les missions saute aux yeux de tous ?

On l'a déjà vu avec la préfiguration du RCT à Brignoles et Fréjus, où le nombre de mails en instance a certainement dépassé vos attentes !

Quant à l'APRV, il reposera en grande partie sur l'effectif Gestion du SIP, ou du moins ce qu'il en restera !

Tout ceci M. le Président, devrait interroger le Président du CHSCT que vous êtes parfois. En effet, l'arrivée du PAS (dont les standards téléphoniques ont déjà sauté !) combinée au déploiement de votre dispositif, va inévitablement impacter les conditions de travail des agents d'accueil et de gestion dans les SIP.

Ce maelström va potentiellement être source de graves risques psycho-sociaux.

Il est hors de question que nous laissions des agents se voir refuser des congés annuels, voir leurs horaires écrêtés, ou subir un niveau de charge mentale les conduisant à des arrêts de travail !

Nous serons donc sur le terrain et n'hésiterons pas à utiliser les moyens ad hoc pour faire cesser des situations abusives.

Et nous profitons de ce début d'année pour prendre devant vous un engagement : sur ce point, nous n'en ferons pas mystère, ce sera **Tolérance Zéro** !

Et comme vous proposez deux ponts naturels pour cette année 2019, vous avez la possibilité d'envoyer un message clair aux agents en matière de reconnaissance des efforts accomplis, en couvrant le pont naturel du 16 août par une autorisation d'absence exceptionnelle du DDFIP du Var,